

Mairie.

L'an mil huit cent soixante quatre, le vingt six décembre à midi, le Conseil municipal de la commune de Combiers canton de Savallette département de la Charente, réuni extraordinairement au lieu habituel de Ses Sances sous la présidence de M^e. le Maire, en vertu de l'autorisation de M^e. le Préfet, en date du 1^{er} décembre courant.

Le conseil municipal réuni en nombre suffisant pour délibérer,

M^e. le Maire a ouvert la séance et a dit qu'aux mois de janvier et février derniers, il avait occupé un certain nombre d'ouvriers indigents aux travaux du chemin d'intérêt commun N^o 57, ainsi qu'à l'extraction et au passage de cailloux pour l'entretien du dit chemin.

que la dépense s'élève à la somme de 376^{fr} 37^{cs}.

que presque tous les ouvriers se trouvant dans le besoin ont été payés dès le mois de mai derniers par une personne désintéressée, qui néanmoins cette personne devait rentrer dans ses déboursés,

à cet effet, M^e. le Maire veut proposer au conseil municipal de vouloir bien autoriser le paiement de la dépense dont il s'agit.

Le conseil municipal délibérant,

Vu la lettre de M^e. le Préfet en date du 1^{er} décembre courant,

Vu les travaux qui ont été exécutés

Vu la liste des ouvriers employés à ces travaux,

Vu l'état de dépense.

attendu que les travaux ont été faits avec économie et ont produit un très bon résultat, le conseil municipal approuve la dépense dont il s'agit, et demande que l'état des ouvriers montant à la somme de trois-cent-soixante-seize francs trente-sept centimes soit acquitté sur les

(31)

2.5

DÉLIBÉRATIONS.

fonds provenant du rachat des prestations en nature de la petite et de la moyenne vicinalité. / -

fait et d'ordre à la mairie de Combrès les jours, mois et au Sursis.

Beineis

Lutamp
Badiillaz
J Saucille

C. Forestier

Caillat
maugé

Maugé
Maire

D